



**PROCES VERBAL
N° 37/CNCMP/2012**

L'an deux mille douze et le mardi 03 octobre, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zein, son Président.

Etaient présents :

- Mohamed Abdallahi Ould Zeine, Membre du CP
- Brahim Ould Hamed, Membre du CP
- Yacoub Ould Haibelty, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Raïfa Mint Kassim , Membre du CP

Etaient présent :

- Abderrahmane Abdoul, Représentant du Contrôle Financier

L'ordre du jour comportait les points suivants :

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS SOCIAUX

1°-Examen de la lettre n°394/CPM/SS reçue le 23 septembre 2012, demandant l'autorisation de passer deux marchés suivants par entente directe :

- Marché relatif à l'acquisition de 40 moustiquaires imprégnées ;
- Marché relatif à la mise en place d'une unité de médecine nucléaire et d'Irathérapie.

Décision :

Les éléments fournis ne permettent pas à la CNCMP d'autoriser les deux dérogations demandées.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DES INFRASTRUCTURES

2°-Réexamen de la lettre complément d'informations n°173/CPM/SI reçue le 18 septembre 2012, demandant l'autorisation d'un marché par entente directe relatif au contrôle des travaux de construction de la route Kaédi-Sélibaby-Gouraye (lot 1).

Décision :

Etant donné que : (i) le financement sera clôturé le 31/12/2012 et (ii) le bailleur de fonds exige la prolongation du délai d'intervention du bureau de contrôle pour poursuivre les paiements des travaux, la Commission autorise la passation d'un marché, par entente directe, pour le contrôle des travaux de construction de la route Kaédi-Sélibaby – Gouraye (lot 1) avec le groupement LOUIS BERGER/SCET RIM pour un montant de 415.575,92 Euros toutes taxes comprises.

3°-Examen de la lettre n°184/CPM/SI reçue le 27 septembre 2012, demandant l'approbation de l'additif aux dossiers d'appel d'offres relatifs à la construction de 600 logements à Zouérate.

Décision :

La Commission n'approuve pas l'additif demandé pour non-conformité par rapport aux conditions d'éligibilité.

4°-Examen de la lettre n°180/CPM/SI reçue le 25 septembre 2012, demandant l'approbation du dossier d'appel d'offres relatif à la construction de l'AEP de la ville de Tintane.

Décision :

Ce point a été reporté pour intégration des observations de la CNCMP dans le DAO.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DU SECTEUR RURAL

5°-Réexamen de la lettre n°185/CPMSR reçue le 19 septembre 2012 demandant l'approbation du rapport d'évaluation révisé des offres relatives à la fourniture de pelles amphibies, de tracteurs agricoles d'offsets hydrauliques, de charrues à socs de moissonneuses en deux lots distincts.

Décision :

La Commission approuve le rapport d'évaluation et autorise l'attribution, proposée dans le procès-verbal d'attribution de la Commission de passation des marchés du secteur rural, des marchés comme suit :

- Lot 1 : Acquisition des pelles amphibies au soumissionnaire CAR-RIM pour un montant total toutes taxes comprises de 155.797.200 Ouguiya et un délai d'exécution de 60 jours ;
- Lot 2 : Acquisition de matériels agricoles au soumissionnaire CAR-RIM pour un montant total toutes taxes comprises de 1.370.681.480 Ouguiya et un délai d'exécution de 60 jours.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

6°-Examen de la lettre n° 0138/CPMP/SEF reçue le 26 septembre 2012, demandant l'autorisation d'un marché par entente directe relatif à la fourniture des quittances sécurisées destinés à la DGD.

Décision :

Les éléments fournis ne permettent pas à la CNCMP d'autoriser la dérogation demandée.

7°- Examen de la lettre n° : 136 reçue le 23 septembre 2012, demandant l'approbation du Projet de marché relatif à la réhabilitation et extension de la voirie du Port autonome de Nouadhibou.

Décision :

La Commission approuve le Projet de marché relatif à la réhabilitation et extension de la voirie du Port autonome de Nouadhibou passé avec l'entrepreneur BIS TP pour un montant total toutes taxes comprises de 353.915.098 Ouguiya et un délai d'exécution de 08 mois.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DE L'APAUS

8°-Examen de la lettre n°0455/CPM/APAUS reçue le 30 septembre 2012 demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres relatives à la réalisation des travaux d'infrastructures d'électricité de l'axe El Ghaira-Kamour.

Décision :

La Commission approuve le rapport d'évaluation et autorise l'attribution, proposée dans le procès-verbal d'attribution de la Commission de passation des marchés de l'APAUS, du marché relatif à la réalisation des travaux d'infrastructures d'électricité de l'axe El Ghaira-Kamour au soumissionnaire MATRASCO pour un montant total hors taxes de 225 062 000 Ouguiya et un délai d'exécution de 09 mois. Le Crédit d'impôts de ce marché doit être déterminé par la Commission Fiscale avant sa mise au point.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DU CSA

9°-Examen de la lettre n°0030/CPM/CSA reçue le 30 septembre 2012 demandant l'approbation de deux dossiers d'appel d'offres relatifs à la fourniture de produits alimentaires.

Décision :

La Commission n'a pas d'objection au lancement des deux dossiers d'appel d'offres sous réserve :

- de prendre en considération des observations en annexe et ;
- de faire parvenir à la Commission une copie corrigée des deux DAO avant leur lancement.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DE LA SNDE

10°-Réexamen de la lettre n°720/CPM/SNDE reçue le 16 septembre 2012, demandant l'approbation du projet de marché relatif au contrôle des travaux des lots 3, 4 et 6 du réseau de distribution de la ville de Nouakchott.

Décision :

La Commission approuve le Projet de marché relatif au contrôle des travaux des lots 3, 4 et 6 du réseau de distribution de la ville de Nouakchott passé avec le Groupement STUDI International/BET GP pour un montant hors taxes de 1 140 700 Euros et 58 500 000 Ouguiya avec un Crédit d'impôts de 70 200 733 Ouguiya et un délai d'exécution de 25 mois sous réserve de:

- Prendre en considération les observations en annexe
- L'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DE SOUVAINETE

11°-Examen de la lettre n° 156/P/CPMPSSouv reçue le 02 octobre 2012, demandant l'autorisation de lancement des DAO suivant :

- Dossier d'appel d'offres pour l'acquisition de matériel de chantier (5 camions bennes, un camion grue et 2 chargeurs) ;
- Dossiers d'appel d'offres pour l'acquisition de 1.380 vaches laitières suitées.

Décision :

Sur la base des informations fournis, la CNCMP n'a pas d'objection au lancement desdits dossiers d'appel d'offres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11H 30, le jour, mois et an que dessus.

Le Président de la CNCMP
AHMED BABA OULD MOULAYE ZEINE

Les Membres

Mohamed Abdallahi Ould Zeine

Brahim Ould Hamed

Yacoub Ould Haibelty

Ciré Amadou

Raifa Mint Kassim

(Signature)

